

L'Eglise de Chine (3) : Stratégies pontificales

Face à la tentative d'inféodation de l'Eglise par le pouvoir chinois communiste, les papes ont eu différentes politiques.

Publié le 28 octobre 2020 · Abbé François Knittel · 8 min de lecture



Un premier article a montré les moyens employés par le régime chinois pour inféoder l'Eglise catholique. Un second article a montré comment l'Eglise clandestine a fait face à la persécution, allant jusqu'à faire des sacres sans mandat. Voyons maintenant les politiques pontificales face à la question chinoise.

Pour instrumentaliser l'Eglise catholique, le gouvernement de Mao Tsé Toung a d'abord essayé de lui imposer la réforme des « Trois autonomies ». Refusant d'être inféodée au régime athée, l'Eglise catholique a alors subi une rude persécution. Le régime a ensuite renouvelé sa tentative en la revêtant des oripeaux de la paix et du patriotisme. Créée le 2 août 1957, l'Association patriotique des catholiques chinois (APCC) s'assure que les catholiques obéissent à la ligne politique définie par le Parti communiste chinois. L'APCC s'est attelée sans retard à la tâche de reconstituer l'épiscopat chinois décimé par les arrestations, les exils, les mises en résidence surveillées

et les exécutions. De 1957 à nos jours (sauf durant la Révolution culturelle), l'APCC a désigné et fait sacrer des évêques avec l'aval du régime de Pékin mais contre la volonté de Rome. Illégitimes et excommuniés, ces évêques appartiennent à l'Église officielle, pilotée par l'APCC et inféodée au gouvernement athée. Par ailleurs, des évêques légitimes exercent leur apostolat clandestinement mais dans la fidélité à Rome. Menacés d'extinction en raison de leur âge, de leur petit nombre et des persécutions, quelques-uns ont décidé à partir de 1980 de se donner des successeurs et de pourvoir les sièges épiscopaux devenus vacants. Leur initiative a été avalisée en privé par Jean-Paul II avant que des facultés spéciales ne leur soient concédées en la matière. Confrontés aux divisions de l'Église chinoise, les trois derniers pontifes romains ont mis en œuvre plusieurs stratégies, soit alternatives, soit complémentaires, au service de l'unité.

Le pontificat de Jean-Paul II

Outre les facultés extraordinaires concédées aux évêques de l'Église clandestine pour se donner des successeurs, Jean-Paul II a abordé les problèmes de l'Église de Chine de trois façons. Primo, le pape a demandé en 1984 aux évêques qui avaient été expulsés de Chine et étaient toujours en vie de renoncer à leurs sièges épiscopaux. La mesure est certes exceptionnelle, mais elle répond à une situation inédite dans laquelle nombre d'évêques occupent un siège épiscopal mais sont empêchés d'en exercer la charge depuis plus d'un quart de siècle. On se souvient que le pape Pie VI, dans le cadre du concordat signé avec Napoléon, avait demandé le 15 août 1801 aux évêques d'Ancien Régime (Bref *Tam multa*) et aux évêques constitutionnels (Bref *Post multos labores*) de renoncer dans les 10 jours à leur sièges épiscopaux.

Secundo, le pape a accepté de réconcilier les évêques « patriotiques » qui exprimaient clairement leur volonté de rétablir la communion avec le vicaire du Christ. Mgr Bernardin Dong Guangqing, évêque d'Hankou, a été le premier à entreprendre cette démarche en 1984. Le processus de régularisation des évêques illégitimes s'est accéléré à partir de 2000. Conséquence : un nombre croissant de diocèses ont deux évêques, un évêque « officiel » réconcilié avec Rome et un évêque « clandestin » en communion avec Rome. Tertio, une partie des évêques désignés par l'APCC à partir de 2002 l'ont été en accord avec le Saint-Siège. Ce fut le cas, par exemple, de Mgr Pierre Feng Xinmao nommé coadjuteur d'Hengshui en 2004. Nonobstant ces accords ponctuels, Pékin continue à nommer d'autres évêques sans que Rome ait donné son aval.

Le pontificat de Benoît XVI

Benoît XVI est resté fidèle à la stratégie de son prédécesseur fondée, d'une part, sur la réconciliation individuelle des évêques illégitimes qui en font la demande expresse et, d'autre part, sur la nomination des nouveaux évêques « officiels » avec l'accord de Pékin et de Rome. La situation n'en reste pas moins confuse comme en témoignent les quatre sacres épiscopaux qui se sont déroulés en avril et mai 2006 et dont deux seulement bénéficiaient du mandat apostolique. Lors du Consistoire du 24 mars 2006, Mgr Joseph Zen, évêque salésien de Hong-Kong depuis 2002, a été créé cardinal. Il va être la cheville ouvrière de la Lettre aux catholiques de Chine signée par Benoît XVI le 27 mai 2007. Dans ce long document, le pape rappelle d'abord les principes qui ont guidé l'action du Saint-Siège depuis 1957 : établir de justes relations avec les autorités civiles chi-

noises, œuvrer à la communion des évêques entre eux et avec le pape, dénier toute légitimité au BNAF et à l'APCC—deux institutions imposées par l'État et étrangères à la structure de l'Église. Face à un épiscopat chinois morcelé et divisé, Benoît XVI formule ensuite plusieurs souhaits :

- le statut des évêques « officiels » réconciliés devrait être rendu public sans retard,
- les évêques « officiels » non réconciliés devraient poser les actes publics requis à leur légitimation,
- les évêques nommés d'un commun accord entre Pékin et Rome devraient être dotés de qualités intellectuelles, morales et spirituelles, dont le Saint-Siège est seul juge,
- les évêques « clandestins » doivent cesser les sacres clandestins et les autorités civiles devraient les reconnaître.

Le pontificat de François

Dans le prolongement de sa Lettre, Benoît XVI a créé une Commission pour la Chine au sein de laquelle deux lignes vont s'affronter. La première privilégie la réconciliation entre les membres de l'Église chinoise ; la seconde envisage la signature rapide d'un accord entre le Saint-Siège et les autorités chinoises. Benoît XVI et le cardinal Zen estiment que la réconciliation entre membres de l'Église chinoise est possible, mais que l'accord avec les autorités communistes est difficile car il présuppose la bonne volonté de ces dernières. L'élection du pape François va changer la donne, car le nouveau pontife est plutôt partisan d'un accord rapide entre le Saint-Siège et le régime de Pékin. Dans les années 1960–1980, la Secrétaire d'État avait déjà suivi une ligne similaire dans ses relations avec les régimes communistes d'Europe de l'Est. L'Ostpolitik promue par le cardinal Agostino Casaroli (1914–1998) visait à trouver un « *modus non moriendi*—un moyen de ne pas mourir » pour l'Église catholique présente derrière le Rideau de Fer. Tandis que la Commission créée par Benoît XVI n'est plus jamais convoquée, la Secrétaire d'État reprend directement contact avec les représentants du gouvernement chinois. En juin 2014, Mgr Claudio Celli est chargé d'organiser une Commission mixte qui va se réunir alternativement à Rome et à Pékin. Entre 2015 et 2018, les rencontres se succèdent pour discuter de la nomination des évêques, de l'avenir de l'APCC, du statut des évêques illégitimes, de la reconnaissance des évêques clandestins par le gouvernement. Le BNAR met deux conditions à la signature d'un accord : la rupture des relations diplomatiques entre le Saint-Siège et Taïwan et l'engagement du Saint-Siège à ne pas intervenir dans les « affaires internes » de la Chine. Le 22 septembre 2018, le service de presse du Vatican annonce la signature d'un Accord provisoire entre la République populaire de Chine et le Saint-Siège. Cet Accord porte sur trois points : la régularisation canonique des sept derniers évêques illégitimes, l'érection du nouveau diocèse de Chengde, une nouvelle procédure de nomination des évêques. Très sensible, ce dernier point reste à ce jour couvert par le secret. Dès la signature du texte, la pression du régime sur le clergé et les fidèles de l'Église clandestine s'est accrue. Signé pour deux ans, l'Accord provisoire est arrivé à terme. On peut s'interroger sur ses effets bénéfiques quand on sait que près de la moitié des diocèses chinois étaient orphelins avant l'Accord et le sont toujours...

Sources bibliographiques :

- Consultables sur le site des Missions Étrangères de Paris : L'association patriotique des catholiques chinois, La vraie nature de l'association patriotique des catholiques chinois, La longue marche de l'Eglise vers une entente Chine-Vatican (1, 2 et 3)
- Yves Chiron, « Catholiques « clandestins » et « officiels » en Chine » dans *Sedes Sapientiae*, n° 147, mars 2019
- Site www.bishop-in-china.com
- Articles « Eglise catholique en Chine » et « Mouvement patriotique des trois autonomies » sur Wikipedia

Source : *La Lettre de Saint Florent* n°275, bulletin du prieuré d'Urmatt

Source : laportelatine.org/formation/histoire/leglise-de-chine-3-strategies-pontificales

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France